



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	RÉSINE ÉPOXYDE
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	233-R
APPELLATION CHIMIQUE	ÉPOXYDE

FABRICANT / FOURNISSEUR ANAMET
ADRESSE C.P. 538
 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTEC (613)-996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Polymère d'Épichlorhydrine et de bisphénol A.	025085-99-8	83	Non établi.	Non établi.
Éther d'Alkyle et de glycidyle. (C12-C14)	068609-97-2	17	Non disponible.	Non disponible.

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	>148.9°C (300°F)	Pression de vapeur (mm Hg)	Non disponible.
Point de fusion en °C	Ne s'applique pas.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non disponible.
Densité (Eau = 1)	1.11 ↔ 1.14	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.		
Aspect et odeur	Liquide jaunâtre / Légère odeur.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	176.7°C ↔ 190.6 °C (350°F ↔ 375°F).			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non Établie.	UEL	Non Établie.
Extincteur	Les extincteurs secs, la mousse, l'eau sous forme de brume ou de gouttelettes et le CO ₂ peuvent être utilisés. Ne pas utiliser directement un jet d'eau; cela peut répandre l'incendie. Les mousses résistantes à l'alcool (type ATC) sont préférées. Les mousses synthétiques à usage général (incluant AFFF) ou les mousses protéiniques peuvent fonctionner, mais elles seront moins efficaces. Un brouillard d'eau peut servir de couverture lors de l'extinction.			
Procédures spéciales d'extinction	Un équipement de respiration autonome à pression positive (SCBA) et des vêtements protecteurs doivent être utilisés (incluant un casque, manteau, pantalon, bottes et gants). Si l'équipement de protection n'est pas disponible, alors s'assurer de combattre l'incendie à une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Lors d'un incendie, la fumée générée peut contenir le produit original mais aussi des sous-produits de combustion de composition variée. Ces derniers peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure et ne sont pas limité à : composés phénoliques, monoxyde et dioxyde de carbone.			

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable thermiquement aux températures typiques d'utilisation.
Conditions à éviter	Éviter les températures au dessus de 300°C (572°F). Une décomposition violente peut se faire au dessus de 350°C (662°F). Lors d'une décomposition, des gaz sont générés et peuvent faire grimper la pression dans des systèmes fermés; et ceci rapidement.
Incompatibilité	Éviter tout contact avec les agents oxydants forts et les acides et bases fortes. Éviter aussi le contact involontaire avec les aminés.
Produits dangereux de décomposition	Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'alimentation en air et l'interaction avec d'autres matériaux. Des gaz sont produits lors de la décomposition. Une réaction exothermique incontrôlée de résines époxydes dégage des phénoliques, du monoxyde de carbone et de l'eau.
Polymérisation dangereuse	Ne devrait pas se produire par lui-même. Réunir plus d'une livre (0.45kg) du produit et un Amine aliphatique va se résulter en une polymérisation irréversible dégageant beaucoup de chaleur.



SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec une solution oculaire ou avec de l'eau propre pour un bon 15 minutes; tout en gardant les paupières ouvertes. Obtenir une assistance médicale.
Peau	Enlever les vêtements contaminés et laver les régions affectées avec de l'eau. Les items qui ne peuvent être décontaminés doivent être disposés de façon adéquate.
Inhalation	Transporter le patient hors de la zone d'exposition, le garder au chaud et au repos. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
Ingestion	À moins d'avis médicale contraire, ne pas faire vomir. Obtenir une assistance médicale. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

NOTES AU MEDECIN : Considérer un nettoyage additionnel en profondeur avec un savon non-abrasif et de l'eau tiède pour 15 minutes. Aucun antidote spécifique. Le traitement de l'exposition devrait s'orienter vers le contrôle des symptômes et de la condition clinique du patient.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼

Yeux	Peut causer une irritation temporaire et légère des yeux. Du dommage à la cornée est peu probable.
Peau	Ce produit a déjà causé des réactions allergiques chez les humains. Une exposition prolongée ne devrait pas provoqué d'irritation cutanée significative. Un contact cutané prolongé ne devrait pas se résulter par l'absorption de quantités néfastes.
Inhalation	Une exposition excessive peut causer une l'irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).
Ingestion	Toxicité faible si avalé. De petites quantités avalées accidentellement lors des manipulations en condition normale ne devraient pas être causées de problème; mais de grandes quantités avalées peuvent blesser.

▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

Cancérogène	Plusieurs études ont été réalisées dans le but d'établir le potentiel cancérogène de l'éther diglycidique de bisphénol A. Même si certains indices chez les animaux le suggèrent comme étant cancérogène, le poids des éléments de recherche accumulés ne démontre pas que l'EDGBPA (DGEBPA) est cancérogène. En effet, le dernier bilan des données disponibles par l'IARC conclut que l'EDGBPA n'est pas classé comme un produit cancérogène.
Effets sur la reproduction	L'éther diglycidique de bisphénol A (EDGBPA) n'a pas provoqué de malformations de naissance ou autres effets néfastes au fœtus de lapins exposés par contact par la peau ou autres voies d'exposition. Aucuns effets négatifs n'ont été constatés aussi lorsque pris oralement pas des rats et lapins. Selon des études animales, les résines époxydes, fondées sur l'EDGBPA, n'ont pas démontrées qu'elles interféraient sur la reproduction.



Sensibilité épidermique	À part une sensibilisation de la peau, les expositions répétées aux résines époxydes de faible poids moléculaire de ce type ne causent pas d'effets défavorables significatifs.
Sensibilité respiratoire	Non disponible.
Matériaux synergiques	Non disponible.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue, du visage et des mains	Le port d'une protection pour les yeux (lunettes de sécurité/bouclier facial) est recommandé; utiliser une protection résistante à ce matériau.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire, lorsqu'il est prévu que l'exposition dépassera les limites d'une exposition occupationnelle. Un masque avec filtre de type A peut être adéquat. Au cas où il y aurait formation de hauts niveaux de vapeur, l'utilisation d'un appareil de respiration autonome (SCBA) serait requise.
Ventilation	Fournir une ventilation adéquate, incluant une ventilation locale pour s'assurer de ne pas dépasser la limite définie d'exposition occupationnelle. Des considérations doivent être données à la planification des procédés de travail et des temps d'exposition qui en découlent. Ceci pour mieux déterminer le type de protection à adopter.
Ouïe	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
Classement HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 1

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	S'assurer d'une protection personnelle adéquate (avec protection respiratoire) lors de la récupération des déversements. Empêcher la fuite de matériel dans les drains. Absorber le déversement avec des matériaux comme du sable. Ramasser dans des contenants appropriés et étiquetés adéquatement. Enlever les résidus avec de l'eau chaude et du savon. L'utilisation de solvants n'est pas recommandée pour le nettoyage à moins que les guides concernant les expositions recommandées et les pratiques sécuritaires soient suivis.
Élimination des résidus	Doit être disposé selon les normes municipales, provinciales et/ou fédérales.



SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé.
Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter aussi l'inhalation haute concentration de vapeurs. Utiliser dans des endroits bien ventilés.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 1

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Données basées principalement et/ou complètement sur l'information concernant l'éther diglycidique de bisphénol A : Le potentiel de bioconcentration est modéré (BCF entre 100 et 3000 ou « Log Pow » entre 3 et 5). Le potentiel de mobilité dans le sol est bas (Koc entre 500 et 2000).
Persistence et Dégradation	Données basées principalement et/ou complètement sur l'information concernant l'éther diglycidique de bisphénol A : La biodégradation a atteint après 28 jours, dans le test modifié de Zahn-Wellens/EMPA (OECD Test No. 302B) 12%.
Toxicité	Données basées principalement et/ou complètement sur l'information concernant l'éther diglycidique de bisphénol A : Le matériau est modérément toxique, aux organismes aquatiques sur une base aiguë. (LC50 ou EC50 entre 1 et 10 mg/L sur des espèces testées et jugées les plus sensibles).
Impact des effluents traités	Non disponible.

**SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE****• RÉGLEMENTATIONS EC:**

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.

CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune.

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aucun.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: D2B

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System